



Pauline GIRARD
juil. 157 Min

Parcours de docteur : entrevue avec Celia MAGRAS, docteur en histoire du droit.



La situation économique mondiale liée à la crise sanitaire du Covid-19 va avoir pour conséquence la faillite de nombreuses entreprises. C'est sur ce sujet si particulier de la faillite et de sa stigmatisation, que Mme MAGRAS a fait le choix, dès ses premiers pas dans le monde de la recherche, de se concentrer.

Pour Commencer, peux-tu nous partager une rapide rétrospective de ton parcours.

J'ai effectué un Master 1 droit privé général, où je me suis intéressée à l'histoire du droit, puis j'ai fait mon Master 2 en histoire du droit et des institutions à Bordeaux et mon doctorat dans la même université sous la direction du Professeur GALLINATO-CONTINO.

Tu as fait une thèse intitulée « La constance des stigmates de la faillite ». Pourquoi avoir choisi de concentrer tes travaux sur le thème de la faillite ?

Lors de mon master 1 j'ai suivi le cours de droit des procédures collectives. Je ne comprenais pourquoi ce droit peinait à fonctionner et était très mal perçu malgré toutes les évolutions législatives qu'il y a eu et il y en a eu beaucoup. Il y a quand même une certaine peur des procédures collectives, du système, du juge, qui sont perçus comme sanctionneurs et punitifs malgré tous les mécanismes mis en place.

J'ai voulu essayer de comprendre la sévérité du droit de la faillite. J'ai donc fait mon mémoire de master 2 sur l'influence de l'empereur Napoléon Bonaparte sur les règles du premier Code de commerce traitant de la faillite. C'est en effet, à partir du Code de commerce qu'un corps de règles de droit a organisé la faillite de manière très

rigoureuse. Ces règles législatives comportent l'extinction du passif mais surtout les sanctions liées à la faillite qui sont nombreuses : sanction économique, professionnelles mais aussi personnelles par la perte de citoyenneté et l'emprisonnement. C'est un droit punitif clairement. J'en ai conclu que ce qu'on a attribué à un seul homme était inscrit dans les esprits, il répond à la demande populaire presque unanime de répression de l'insolvabilité et de stigmatisation du défaillant. On trouve très tôt dans l'histoire, une présomption de malhonnêteté envers celui qui ne paye pas ses dettes, qu'importe qu'il soit ou pas en capacité de le faire.

Je n'ai donc pas trouvé la réponse à la question de savoir quelle est la vraie origine de cette sévérité ? Trop déterminée pour abandonner j'ai entamé une thèse dans la volonté de comprendre pourquoi il y a une peur des procédures collectives pour finalement arriver au sujet de la stigmatisation qui semble extérieur au droit mais l'éclaire très utilement.

Tu as reçu le Premier prix de thèse « Cyrille Bialkiewicz[1] ». Est-ce que ça a été une surprise ? Quel a été l'impact de ce prix sur ton parcours et tes recherches ?

C'est d'abord une belle valorisation de mon travail et de ma démarche d'utiliser l'histoire pour éclairer le droit des entreprises en difficulté et mettre la théorie au service de la pratique. Le jury du prix compte d'ailleurs des praticiens. La publication chez LGDJ qui a suivi est une belle victoire, d'autant que ma thèse fait partie de la collection droit des entreprises en difficulté sous la direction du professeur François Xavier Lucas. Avant de la proposer à ce prix j'avais remanié pas mal de choses dans une perspective positiviste afin de me recentrer sur les éléments plus contemporains du sujet et intégrer plus d'interviews et d'études de terrain, faites principalement au tribunal de Strasbourg. J'ai par la suite été invitée à présenter mes travaux et même à faire une séance de dédicace ! Au-delà de la reconnaissance, il a constitué une aide financière qui m'a permis de poursuivre mes recherches sans avoir trouvé de poste.

Tes recherches sont accueillies très positivement par les professionnels et ont un retentissement important dans le monde des entreprises. Le soutien du monde universitaire est beaucoup plus retenu. Comment as-tu vécu et vis tu encore cette situation ?

Cela a été extrêmement difficile de ne pas être qualifiée car j'avais envisagé uniquement l'enseignement. On a un peu l'impression d'être rejeté violemment de son berceau rassurant. Mais en réalité le CNU[2] est là pour juger du respect d'un cadre théorique et méthodologique que je ne respectais sûrement pas suffisamment. J'aurais simplement aimé qu'on ne qualifie pas ma thèse d'amateurisme car elle reflète vraiment un immense travail. J'ai pensé un temps à tout plaquer pour faire quelque

chose de totalement différent. Ce sont les encouragements de mon directeur de thèse, de Marc Binné, fondateur de l'association APESA et membre de mon jury de soutenance, mais aussi de mon mari qui a vécu ces 4 ans de thèse avec moi, qui ont été déterminants. Ils m'ont rappelé que mon travail avait de la valeur et que j'étais compétente. Il était hors de question de tout jeter à la poubelle. Alors j'ai travaillé dur, je me suis battue pour valoriser ce travail autrement, pour qu'il soit utile. J'ai pris toutes les remarques pour améliorer ce que j'avais fait.

Malgré ce refus douloureux je ne regrette pas mes choix et c'est en partie grâce à lui que j'ai entièrement remanié mon travail et que toutes ces portes dont je n'avais pas idée sont ouvertes. Avec le recul j'aurais souhaité une codirection de ma thèse qui s'inscrit dans deux sections car mon sujet fait l'objet d'intérêts chez les positivistes mais aussi et surtout chez les praticiens. D'ailleurs ce qui est génial c'est qu'ils me proposent souvent des idées d'articles, des problèmes qu'ils rencontrent au quotidien et que mes recherches pourraient éclairer ou mettre en évidence. Ce nouveau rapport a fait évoluer ma manière de communiquer et de publier dans des revues et sites plus en lien avec la pratique comme sur Village justice.

Quelle a été la suite de ton parcours après ce refus ?

J'ai choisi de m'éloigner de l'enseignement pour le moment et je me suis tournée vers la recherche. Le sujet de la stigmatisation post-faillite est très développé dans d'autres pays comme les USA depuis plusieurs années. En France, cette thématique est très peu développée car c'est un sujet compliqué qui mobilise de nombreuses matières et se trouve à la croisée de la théorie et de la pratique. Ce changement de parcours a confirmé ma volonté de mettre mes recherches au service des praticiens et des entrepreneurs qui souffrent ou ont souffert de la stigmatisation. C'est pour ça que je me suis impliquée dans les associations qui les accompagnent. D'abord APESA[3] (Association d'Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aigue) à laquelle j'étais déjà liée pendant la préparation de ma thèse. Je suis aujourd'hui membre de son comité scientifique et participe à des conférences pour trouver des solutions à la souffrance du chef d'entreprise en difficulté.

J'ai ensuite rejoint l'observatoire du rebond créé par 60 000 rebonds[4] pour identifier les freins au rebond post-faillite au rang desquels on trouve la stigmatisation. Récemment, j'ai rejoint un groupe de travail sur la perception négative de l'échec entrepreneurial à Bercy. Le dernier projet auquel j'ai participé, le plus inattendu pour moi, c'est une série de webinaire sur La chaîne du droit[5] pour lequel j'ai pu faire intervenir des praticiens qui accompagnent les chefs d'entreprises. L'objectif étant de remettre en cause les préjugés que j'avais étudiés à leur égard dans mon étude de

terrain à Strasbourg. En résumé je suis passée d'une observation des origines et du fonctionnement de la stigmatisation à une lutte éclairée à son encontre.

C'est pourquoi je viens de créer un site « maux d'entreprises » avec l'idée de montrer que tous ces entrepreneurs isolés sont très nombreux, d'insuffler une solidarité dans cette souffrance pour casser l'isolement et la peur face aux procédures et de travailler sur les préjugés. L'idée d'origine était d'écrire un livre suite aux interviews avec les entreprises, en parlant des étapes avant, pendant, après avec leurs témoignages. Le site me permet d'être plus épisodique et de servir de base pour la rédaction de ce futur ouvrage.

Comment envisages-tu l'avenir ? Quels sont tes projets futurs ?

Je ne fais plus d'histoire du droit, j'écris maintenant uniquement sur le droit positif. Mon objectif est d'être utile, je fais de la recherche pour permettre d'aider les gens et de faire évoluer les choses.

Je me suis donc inscrite au concours de l'ENA (Ecole Nationale d'Administration) cette année est réservée aux docteurs en sciences humaines. J'ai envie de participer à un changement global. Il y a énormément de bonnes volontés des praticiens, des associations qui mettent en place quelque chose de plus humain. De nos jours, on prend en considération la peur et la souffrance de la personne. C'est indispensable pour que le droit fonctionne mieux. Je suis convaincue que le thème de la stigmatisation nourrira à la fois la théorie et la pratique dans le changement de perspective qui a lieu depuis quelques années.

Chercheuse à plein temps, tu es également une épouse et une mère. Comment fais-tu pour concilier vie professionnelle et vie privée ?

C'est très compliqué, j'ai eu mon fils à la fin de ma thèse, j'ai donc fait les derniers mois en m'occupant du bébé. Il faut avoir une bonne organisation, ce n'est pas toujours simple mais la persévérance permet bien des choses. Ma capacité de travail est une force. Aujourd'hui le plus difficile c'est le tiraillement constant entre la volonté de poursuivre mes recherches et la nécessité de trouver un poste rémunéré pas forcément dans ce cadre.

Enfin, si tu avais un conseil à donner à tous les futurs docteurs en histoire du droit et plus largement en droit quel serait-il ?

Je pense que la chose la plus importante est d'être passionné par son sujet de recherches et de trouver un directeur de thèse avec qui on peut partager et discuter. Le mien était et est toujours d'ailleurs extraordinaire.

Il faut également avoir en tête que la thèse est une période compliquée de remise en question perpétuelle, c'est un chemin semé d'embûches avec beaucoup de combats. C'est un combat face à soi-même qui demande énormément de rigueur. Le doctorat n'est pas forcément un travail solitaire, il est important d'échanger avec ses confrères. En outre, je dirais qu'il faut avoir un plan A et un plan B, il ne faut pas viser que l'enseignement lorsque l'on fait une thèse car ça ne dépend pas que de la personne qui fait la thèse. Il faut communiquer avec toutes les personnes qui travaillent sur des points connexes au sujet de thèse et surtout créer un réseau. De plus il faut garder à l'esprit que la soutenance n'est pas la fin du combat puisque trouver un emploi peut s'avérer particulièrement difficile avec ou sans qualification. Aujourd'hui en France, un effort est fait pour revaloriser le doctorat et l'expérience acquise pendant ces années. Je vois mes collègues docteur se battre chaque année pour trouver un poste souvent sans succès malgré la valeur de leur travail et l'importance de leurs efforts. J'espère que nous parviendrons tous à utiliser notre travail et notre expérience professionnellement.

Pour terminer, je voudrais remercier tous les patriciens du droit des entreprises en difficulté qui m'ont ouvert leur porte lorsque je rédigeais ma thèse et qui continuent d'échanger avec moi sur ce sujet qui ne peut être étudié sans eux.

[1] <https://www.prix-cyrillebialkiewicz.com/>. Ce prix était créé par la banque Delubac et Cie en 2010.

[2] CNU : Conseil National des Universités, il faut être qualifiés par la section du CNU correspondant à sa spécialité pour pouvoir devenir maître de conférence.

[3] <https://www.apesa-france.com/>

[4] <https://60000rebonds.com/>

[5] c'est une association créée par un avocat pour mettre des petites échanges filmés sur des thèmes très divers.